

# In Extenso

Ouest Audit

## CONSEIL CONSULTATIF DES EAUX OCCIDENTALES SUD C.C. SUD

6 rue Alphonse Rio  
56100 LORIENT

---

**Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 mars 2024



**Écoute**



**Certification**



**Risque**

# In Extenso

Ouest Audit

1 rue Benjamin Franklin  
CS 10047  
44801 Saint-Herblain Cedex

Tél.: +33 (0)2 51 80 18 00  
nantes@inextenso.fr  
www.inextenso.fr

## CONSEIL CONSULTATIF DES EAUX OCCIDENTALES SUD C.C. SUD

6 rue Alphonse Rio  
56100 LORIENT

---

### Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2024

---

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du CONSEIL CONSULTATIF DES EAUX OCCIDENTALES DU SUD (C.C. SUD) relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du CC SUD à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion

##### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er avril 2023 à la date d'émission de notre rapport.

**Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nos travaux ont porté notamment sur la réalité des financements d'exploitation.

Nous avons procédé à la vérification de la méthode retenue et mis en œuvre des tests pour valider son application.

**Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

**Responsabilités de la direction et des personnes constituant le conseil d'administration relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du CC SUD à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le CC SUD ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du syndicat à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Saint-Herblain, le 09 juillet 2024

Le commissaire aux comptes  
In Extenso Ouest Audit

Françoise GRIMAUD-PORCHER

DocuSigned by:  
**F GRIMAUD PORCHER**  
1D421CC9CCED4AF...

**Etats Financiers au 31 mars 2024**

**BILAN - ACTIF**

6

LO00195 - CC SUD

Du 01/04/2023 au 31/03/2024

ACTIF	Exercice du 01/04/2023 au 31/03/2024			01/04/2022 au 31/03/2023
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires				
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techn., matériel et outil. ind.				
Autres	3 884,41	3 884,41		
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou d. dest. à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
<b>TOTAL (I)</b>	<b>3 884,41</b>	<b>3 884,41</b>		
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes ratt.				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	84 295,50		84 295,50	34 999,50
Valeurs mobilières de placement	308,00		308,00	308,00
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	449 790,79		449 790,79	422 727,09
Charges constatées d'avance	2 583,55		2 583,55	1 214,08
<b>TOTAL (II)</b>	<b>536 977,84</b>		<b>536 977,84</b>	<b>459 248,67</b>
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>540 862,25</b>	<b>3 884,41</b>	<b>536 977,84</b>	<b>459 248,67</b>

**BILAN - PASSIF**

7

**LO00195 - CC SUD****Du 01/04/2023 au 31/03/2024**

<b>PASSIF</b>	Du 01/04/2023 au 31/03/2024	Du 01/04/2022 au 31/03/2023
<b>FONDS PROPRES</b>		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	372 103,89	333 502,01
Excédent ou déficit de l'exercice	72 478,79	38 601,88
<i>Situation nette (sous total)</i>	444 582,68	372 103,89
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>TOTAL (I)</b>	<b>444 582,68</b>	<b>372 103,89</b>
<b>FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS</b>		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
<b>TOTAL (II)</b>		
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>TOTAL (III)</b>		
<b>DETTES</b>		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 172,34	11 012,39
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	19 022,82	16 602,85
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		7 663,04
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	63 200,00	51 866,50
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>92 395,16</b>	<b>87 144,78</b>
Ecarts de conversion passif		
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>536 977,84</b>	<b>459 248,67</b>



# COMPTE DE RÉSULTAT

8

**LO00195 - CC SUD**
**Du 01/04/2023 au 31/03/2024**

	Du 01/04/23 au 31/03/24	Du 01/04/22 au 31/03/23
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
<i>Dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestations de service	45 550,00	47 100,00
<i>Dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	345 046,24	264 626,52
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	1 372,00	1 214,00
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	6,66	253,91
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>391 974,90</b>	<b>313 194,43</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	189 601,50	152 558,87
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	1 056,18	1 102,87
Salaires et traitements	93 970,09	87 989,54
Charges sociales	35 740,31	33 344,84
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	2,98	3,86
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)</b>	<b>320 371,06</b>	<b>274 999,98</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>	<b>71 603,84</b>	<b>38 194,45</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	874,95	407,43
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)</b>	<b>874,95</b>	<b>407,43</b>
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)</b>		
<b>RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)</b>	<b>874,95</b>	<b>407,43</b>

# COMPTE DE RÉSULTAT

9

LO00195 - CC SUD

Du 01/04/2023 au 31/03/2024

	Du 01/04/23 au 31/03/24	Du 01/04/22 au 31/03/23
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)</b>	<b>72 478,79</b>	<b>38 601,88</b>
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)</b>		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)</b>		
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>		
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)</b>	<b>392 849,85</b>	<b>313 601,86</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)</b>	<b>320 371,06</b>	<b>274 999,98</b>
<b>EXCÉDENT OU DÉFICIT</b>	<b>72 478,79</b>	<b>38 601,88</b>

**FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE**

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2024 dont le total est de 536 977,84 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un excédent de 72 478,79 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2023 au 31/03/2024.

**RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES**

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/03/2024 ont été arrêtés conformément au plan comptable général défini par le règlement 2014-03 modifié de l'Autorité des Normes Comptables, complété du règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

**IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

*LO00195 - CC SUD***Du 01/04/2023 au 31/03/2024****Valeur résiduelle :**

Il n'a pas été retenu de valeur résiduelle.

**CRÉANCES**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

# ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES 12

LO00195 - CC SUD

Du 01/04/2023 au 31/03/2024

## ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Etat & autres coll. publiques			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers			
Groupe et associés (2)				
Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres) (3)	84 296	84 296		
Charges constatées d'avance	2 584	2 584		
<b>TOTAUX</b>		<b>86 879</b>	<b>86 879</b>	
Renvois	(1) Montant des			
	(2) Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)			
	(3) Créances reçues par legs ou donations			

**COMPTES DE RÉGULARISATION -  
ACTIF**

13

**LO00195 - CC SUD****Du 01/04/2023 au 31/03/2024****CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE**

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	2 584
Financières	
Exceptionnelles	
<b>TOTAL</b>	<b>2 584</b>

## ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

14

LO00195 - CC SUD

Du 01/04/2023 au 31/03/2024

## ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	10 172	10 172		
Personnel & comptes rattachés	10 798	10 798		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	7 931	7 931		
Etat & Impôts sur les bénéfices				
autres Taxe sur la valeur ajoutée				
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	293	293		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)				
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)				
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance	63 200	63 200		
<b>TOTAUX</b>	<b>92 395</b>	<b>92 395</b>		

- Renvois (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice  
Emprunts remboursés en cours d'exer.
- (2) Montant divers emprunts, dett/associés

**COMPTES DE RÉGULARISATION -  
PASSIF**

15

**LO00195 - CC SUD****Du 01/04/2023 au 31/03/2024****PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE**

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	63 200
Financiers	
Exceptionnels	
<b>TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE</b>	<b>63 200</b>

**CHARGES À PAYER**

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 172
Dettes fiscales et sociales	14 985
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
<b>TOTAL DES CHARGES À PAYER</b>	<b>25 158</b>



## A N N E X E

## 1 PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

Le Conseil Consultatif des Eaux Occidentales du Sud (CC Sud) est une association qui a été constituée dans le cadre et le respect de la décision du Conseil de l'Union Européenne en date du 19 juillet 2004. Cette décision institue des conseils consultatifs régionaux dans le cadre de la politique commune de la pêche.

Le CC Sud a été institué par décision de la Commission des Communautés Européennes en date du 4 avril 2007 et est opérationnel depuis le 9 avril 2007.

Conformément à l'article 7 de ses statuts, le CC Sud a pour objet de promouvoir une gestion durable de la pêche.

Pour remplir sa fonction, le CC Sud dispose des ressources :

- de ses membres,
- des Etats membres (France, Espagne, Portugal, Belgique et Pays-Bas),
- des régions Bretagne, Pays de Loire et Nouvelle-Aquitaine,
- de la Communauté Européenne en vertu d'une convention cadre et de subventions spécifiques au fonctionnement.

Les charges du CC Sud sont constituées essentiellement :

- du salaire et charges sociales de deux salariés,
- des dépenses d'organisation des réunions et notamment les charges de traduction et d'interprétariat et les dépenses de déplacements.

## 2 EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Pas d'évènements significatifs à mentionner.

## 3 REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis conformément aux principes comptables fondamentaux par le règlement NC°2018-06 :

- continuité du fonctionnement,
- indépendance des exercices,
- permanence des méthodes comptables

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes sont les suivantes :

## 3.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les dotations aux amortissements sont comptabilisées dans leur intégralité lors de l'exercice d'acquisition des immobilisations. Cette

dérogation au principe comptable correspond aux directives de la Commission Européenne.

### 3.2 Comptabilisation des subventions

Les subventions de fonctionnement sont inscrites en produits par rattachement à l'exercice concerné au regard des conventions de financements .

## 4 NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN

### 4.1 Actif immobilisé

Il n'y a eu aucun mouvement d'immobilisations pendant l'exercice.

### 4.2 Provision

Absence de provision.

### 4.3 Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 63 200 € au 31 mars 2024 et concernent :

- des cotisations relatives à l'exercice 2024 / 2025 : 63 200 €,

## 5 NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU COMPTE DE RESULTAT GLOBAL

### 5.1 Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation de l'exercice 2023 / 2024 s'élèvent à un montant 391 974.90 €.

Ils correspondent principalement :

- aux cotisations des membres et des membres du comité exécutif : 45 550 €,
- à la subvention des Etats Membres : 28 000 €,
- à la subvention de la Commission Européenne : 247 047.24 €,
- aux subventions des régions ( Bretagne, Pays de la Loire et Nouvelle Aquitaine) : 69 999 €.

### 5.2 Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation de l'exercice 2023 / 2024 s'élèvent à un montant de 320 119.91 €. Elles correspondent :

- aux charges externes de fonctionnement du CC Sud pour un montant de 189 350.35 € correspondant aux charges courantes de fonctionnement : voyages et déplacements, promotion, missions, ... et aux dépenses de traduction et d'interprétariat,
- aux frais de personnel du fonctionnement du CC SUD pour 129 710.40 €.

## 6 AUTRES INFORMATIONS

### 6.1 Rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés

Les membres du bureau de l'association ne perçoivent pas de rémunération. Le secrétaire général de l'association assure sa fonction bénévolement.

### 6.2 Contributions volontaires en nature

Le CC SUD a perçu des contributions volontaires en nature des partenaires au titre de l'exercice clos le 31 mars 2024 pour un montant de 13 667 €.

En l'absence de suivi des heures engagées par les bénévoles, il est impossible de les valoriser.

### 6.3 Engagements de départ en retraite

**LO00195 - CC SUD****Du 01/04/2023 au 31/03/2024**

Les engagements du CC SUD en matière d'indemnités de départ à la retraite ne sont pas comptabilisés en provision pour charges. Au 31 mars 2024, ces engagements sont de 2 325 €.

La méthode de calcul des engagements de retraite est déterminée de la manière suivante :

L'estimation des engagements de départ à la retraite s'effectuait de façon rétrospective prorata temporis (droits individuels acquis au jour du départ à la retraite, proratisés à la date du calcul) sur la base d'une hypothèse de départ à l'initiative du salarié à l'âge de 65 ans en tenant compte des éléments suivants :

- paramètres propres à chacun des salariés de la société (âge à la clôture, ancienneté, statut, taux de mortalité et salaire brut annuel),
- données spécifiques à l'association (convention collective, hypothèse de progression de la masse salariale, taux de rotation prévisionnel du personnel et taux de charges sociales),
- taux d'actualisation retenu à 3.77%.